

Achat d'un bien à 2 avec un crédit accordé qu'à 1

Par Emelinehatt, le 19/04/2021 à 10:42

Bonjour,

Mon compagnon dispose d'un cdi et souhaite faire construire un bien, n'ayant pour ma pars pas encore de cdi, je souhaite déposer un apport, la banque souhaite accorder le crédit uniquement à mon compagnon.

ma question est la suivante :

Dès lors où je détiens un cdi, puis je me rajouter sur le crédit à hauteur de moitier pour que le bien nous appartiennent à tous les deux ?

Si non, comment peut on procéder pour faire en sorte que meme si le crédit soit en son non, le bien nous appartiennent à tous les 2 étant donné que nous poserions le même apport de départ et que je pourrais en parallèle lui rembourser à lui la moitié du crédit tous les mois, le tout serait que au niveau notarial le bien soit à nous deux, se pacser change quelque chose ?

Par youris, le 19/04/2021 à 11:16

bonjour,

en matière de propriété immoblière, ce qui importe, c'est ce qui est mentionné sur l'acte d'achat du bien, son financement est indépendant de sa propriété.

vous pouvez acheter le bien en indivision en faisant apparaître, sur l'acte notarié, les droits indivis de chacun et les apports de chacun, il est souhaitable que les droits indivis de chacun reflètent le financement de chacun.

si vous souscrivez le crédit ensemble, vous serez coemprunteur solidaire et la banque pourra exiger le remboursement total du prêt auprès de n'importe quel coemprunteur peu importe le pourcentage de ses droits indivis dans le bien.

salutations